



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mai 2019

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE : LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE ADOPTE UNE SÉRIE D'AMENDEMENTS PORTÉS PAR LE SER QUI RENFORCENT L'AMBITION DE LA PPE

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni mardi 14 mai pour examiner le projet d'avis sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ainsi que le projet de décret qui fixe notamment, pour chaque filière renouvelable (EnR), des objectifs aux horizons 2023 et 2028. Lors de cette séance, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a défendu une série d'amendements dans le but de relever les objectifs de plusieurs filières EnR dans les secteurs de la chaleur, du gaz et de l'électricité.

Le projet d'avis du CSE a été élaboré sur la base des contributions des membres du CSE ainsi que sur les commentaires en séance. La version définitive de l'avis a été adoptée à une large majorité à l'issue de la séance. Dans son avis, le CSE souligne notamment que « *afin d'assurer une transition écologique à coût maîtrisé et donc favoriser son acceptabilité, il convient de développer en priorité les énergies renouvelables les plus compétitives et les plus efficaces en matière de réductions des gaz à effet de serre tout en gardant à l'esprit les enjeux sociaux et environnementaux et les externalités positives* » et « *la nécessité de poursuivre le développement de filières moins matures afin de les accompagner sur leurs courbes de baisse des coûts* ». L'avis reprend également les positions exprimées par plusieurs membres, dont le SER, en faveur d'une ambition plus marquée pour l'éolien en mer, l'hydrolien, le gaz renouvelable, la cogénération biomasse ou encore la géothermie électrique.

Au-delà de cet avis, le CSE a adopté une série d'amendements sur le projet de décret lui-même, et notamment les propositions formulées par le SER qui a voulu, à nouveau, marqué son souhait de voir évoluer le texte avant son adoption. Les modifications apportées au texte portent sur les points suivants :

- L'objectif « **hydroélectricité** » pour revoir à la hausse les options basse et haute 2028 ;
- La réintroduction d'objectifs chiffrés pour la **géothermie électrique** et la **cogénération biomasse**, toutes les deux absentes du projet de PPE ;
- La réintroduction de perspectives de développement pour l'**hydrolien**, absent du projet de PPE ;
- Le relèvement des objectifs « **éolien en mer** » posé et flottant de façon à attribuer chaque année un volume minimum d'un gigawatt sur la base d'un rythme d'appels d'offres réguliers, conformément aux positions des Régions littorales et des industriels ;
- L'objectif de **PAC géothermiques** pour revoir à la hausse l'option basse 2028 ;
- L'objectif « **solaire thermique** » pour revoir à la hausse les options basse et haute 2028 ;
- Pour les **gaz renouvelables**, la réintroduction de l'objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 10% d'EnR dans la consommation de gaz en 2030, la suppression de la trajectoire de baisse des coûts jugée trop brutale et la révision à la hausse des objectifs 2023 et 2028.

« Les différents avis consultatifs rendus ces dernières semaines (CESE et CNTE) sur le projet de PPE ont tous souligné la nécessité de relever l'ambition de certaines filières, notamment pour l'éolien en mer et le gaz renouvelable. L'avis du CSE vient une nouvelle fois confirmer cette attente. Un consensus se dégage en faveur d'une PPE plus ambitieuse pour ces filières qui sont en mesure de prendre une part de plus en plus importante dans notre mix énergétique et dont les externalités positives en termes d'emplois et d'activités industrielles sont incontestables. », déclare Jean-Louis BAL, Président du SER.

Contact presse : Françoise JOUET - francoise.jouet@enr.fr 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 360 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : www.enr.fr - twitter : @ser_enr - LinkedIn : Syndicat des énergies renouvelables